

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-506

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 59**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer au montant :

« 117 millions d'euros »

le montant :

« 630 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de mettre à niveau les montants alloués aux dotations de solidarité rurale et de solidarité urbaine. La DSR bénéficie à davantage d'habitants tout en étant de 30 % inférieure au montant de la DSU (2.09 Md€ en 2016). Par souci d'équité, et pour répondre à des besoins équivalents, il s'agit de prendre une mesure de rééquilibrage.